

bre 1595, de demander à Henri IV des Grands Jours, comme le seul moyen de rétablir l'ordre. Les lettres patentes données par le roi au camp de la Fère, le 4 et le 24 mai, les lui accordaient définitivement, en fixaient l'époque (du 16 août au 10 novembre) et en déterminaient les grandes lignes. Les causes et procès qui devaient être expédiés étaient ceux des provinces du « Lionnois, Forêts et Beaujollois, Masconnois, Donziois, Nivernois, baillage de Saint-Pierre-le-Moustier, Bourbonnois, Auvergne, Haulte et Basse-Marche et païs qui en dépendent ». Outre les affaires courantes des tribunaux d'appels, les Grands Jours devaient connaître de « tous abus, fautes, malversations et négligences » des officiers royaux, de « toutes matières criminelles de quelque grandeur et qualité qu'elles soient » et des contraventions aux édits de pacification. Les lettres du 24 mai donnaient la liste des magistrats qui étaient commis et députés aux Grands Jours : « Messire Jehan Forget, conseiller en nostre conseil d'estat et privé, président en nostre court de parlement, Pierre du Lion, maistre des requestes ordinaires de nostre conseil, Philibert de Thurin, Yérosme de Monthelon, Prosper Barin, Guillaume Besnard, Jacques Bellanger, Olivier Le Bossu, Mathieu Jourdain, Anthoine Feideau, Alexandre Legrand, Jacques Faie, Gaston de Grieu, Anthoine Bouchet, François de Vertamont, Cyprien Perrot et Eustache de Refuge, conseillers en nostre dicte court et Messire Anthoine Seguiet, conseiller en nostre conseil d'Estat et privé et nostre advocat général en icelle nostredicte court et J. du Tillet, protenotaire et secretaire et greffier civil, Bernard Foulle nostre greffier des présentations, Daniel Voisin un des quatre notaires de nostredicte court, Claude de Baillon grand audiencier, Jacques de Pomereu controleur général de la Chancellerie de France, Pierre Poussepain, Raoul Longuet, Martin Connais, Richard Tardieu nos notaires et secretares, Anthoine de la Planche chauffecire, Jacques Le Bailly receveur des amendes en nostredicte court, Estienne d'Eron premier, Jehan Baudouyn, Phil. Gauthier et Jehan Besnard huisier en nostredicte court »¹.

1. Cf. *Lettres patentes du roy pour tenir les Grands Jours en la Ville de Lyon, en la présente année, du 4 mai 1596* ; Lyon, Guichard, Jullieron et Thibaud Ancelin, 1596 ; petit in-8, 16 pages.

Arrest de la Cour pour les Grands Jours qui se tiendront la présente année en la ville de Lyon, du 30 mai 1596 ; Lyon, Thibaud Ancelin et Guichard Jullieron, 1596, petit in-8, 8 pages. Cet arrêt ordonne aux officiers des cours dans le ressort des Grands Jours, d'informer des meurtres et autres crimes, d'arrêter les inculpés et